



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle  
d'évaluation des programmes**

**de Syn Studio**

Janvier 2020

Québec, le 14 février 2020

Monsieur Anthony Walsh  
Directeur général  
Syn Studio  
460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 508  
Montréal (Québec) H3B 1A7

**Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des programmes**

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 22 janvier 2019, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Syn Studio, adoptée par son conseil d'administration le 30 août 2019. Cet examen, réalisé conformément au Cadre de référence (mars 2011) de l'évaluation des PIEP, a porté sur l'ensemble de la politique, avec une attention particulière aux passages révisés.

Lors de sa réunion du 22 novembre 2018, la Commission avait jugé la version précédente de la PIEP partiellement satisfaisante. Elle avait recommandé au Collège de déterminer une période maximale au cours de laquelle tous les critères liés à une évaluation de programme en profondeur devront être examinés. De plus, la Commission suggérait au Collège de préciser, dans sa politique, l'instance ou la personne responsable de la mise en place du système d'information sur les programmes

La PIEP du Syn Studio mentionne désormais que la périodicité d'évaluation en profondeur est de huit ans et que la Direction des études est responsable de la mise en place du système d'information sur les programmes. La Commission note que le Collège a profité de sa révision pour tenir compte des deux invitations qu'elle avait formulées.

Au terme de son évaluation, la Commission juge que la PIEP du Syn Studio est **entièrement satisfaisante**. Elle comprend les composantes et les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Elle répond aux deux critères

(exhaustivité et efficacité potentielle), et la Commission estime que la description des composantes et des éléments contenus dans la politique devrait contribuer à garantir la qualité des évaluations de programmes ainsi que la prise en compte des résultats de ces évaluations dans la gestion des programmes.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes sentiments distingués.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

c. c. M. Thierry Doizon, directeur des études